

SAMEDI 8 NOVEMBRE

**EGLISE CATHOLIQUE ET GENS DE MER
DU TREGOR ET DU LEON (XIX^E ET XX^E SIECLES)**

**PAR ALAIN LE DOARE
DOCTEUR EN HISTOIRE**

À l'instar des congrégations religieuses qui ont envisagé l'évangélisation de la Chine ou du Japon ou des Touaregs ou des Amazoniens ou des Africains de l'Ouest, des missionnaires vont être recrutés et formés par l'Église catholique pour être envoyés, non pas outre-mer, mais vers le pays des gens de mer, en France.

Des missionnaires vont être envoyés vers un monde maritime, vers un milieu maritime, expressions qui désignent l'ensemble des marins et de leurs familles.

Entre les deux guerres mondiales, le dominicain Louis-Joseph Lebet et les hommes qui l'entourent à son école sociale qu'il vient de fonder à Saint-Malo, prévoient la formation de missionnaires maritimes, de militants, de laïcs et de prêtres. Des missionnaires c'est à dire des hommes qui vont partir en mission vers le monde maritime, vers les marins.

Ce monde doit devenir une chrétienté maritime, un monde dans lequel les missionnaires auraient favorisé la formation des gens de mer et l'installation de structures, parfois confessionnelles mais surtout profanes, laïques, permettant selon Louis-Joseph Lebet, "*l'épanouissement de tout l'homme et de tous les hommes*".

Les frontières de ce pays des gens de mer que j'évoque ont été progressivement définies au cours du XIX^e et du XX^e siècle par l'Église catholique en France ; elles sont fixées en 1938.

Pour l'évangéliser, des aumôniers d'Action Catholique, un aréopage d'influents officiers chrétiens au sein de la Marine, sont à pied d'œuvre à la veille du second conflit mondial.

La bienveillance des officiers de la Marine de guerre, puissants au sein du gouvernement de Vichy, permet de mettre en place les projets réfléchis dans le mouvement de Saint-Malo animé par Louis-Joseph Lebet depuis 1930. Dès 1942, les principales institutions mises en place sont les bases du monde nouveau pensé par le père Lebet et par ses disciples.



1 : Louis-Joseph Lebet en officier de Marine, avant qu'il ne devienne dominicain

Parmi elles, une des plus importantes est la création sur tout le littoral d'un chapelet d'Écoles d'Apprentissage Maritime (EAM), grands-mères des actuels lycées d'enseignement maritime, qui, par leur enseignement, doivent conduire à la "montée humaine" de chaque marin et de tous les marins. Cette conférence doit permettre de mieux comprendre d'une part comment les frontières de ce "monde maritime" ont été définies par l'Église catholique en France en 1938.

D'autre part, nous essaierons de comprendre la stratégie suivie par l'Église de France qui, des années 1930 aux années 1980, va privilégier la formation de laïcs et de prêtres pour l'évangélisation des marins.

Cette formation de missionnaires de la mer, marins et prêtres embarqués comme marins, est un choix français, un choix propre à l'Église qui est en France, pour différentes raisons que nous allons voir. Les autres pays maritimes privilégient la tendance anglo-saxonne c'est à dire la création de foyers d'accueil des marins. L'aboutissement de cette stratégie française aura un nom au cours des Années 1950 : les prêtres-marins, à la fois marins et prêtres.

I - LA CREATION DU MONDE MARITIME.

Des gens à part : les gens de mer.

Parce que les marins n'ont pas tout le temps les pieds sur la terre ferme, les gens de mer, les marins et leurs familles, sont des gens à part, dans la société et dans l'Église.

Les marins sont des hommes sur la mer.

Les marins ne sont pas dans leur paroisse durant plusieurs jours, plusieurs semaines ou plusieurs mois de l'année ; ils sont sur l'océan, loin de l'Église, loin des églises, durant un laps de temps qui dépend du métier qu'ils exercent.

Chasser le poisson, la sardine, le sprat ou le maquereau, à proximité des côtes, singularise l'homme qui gagne sa vie en fonction de la lune, des conditions climatiques, des incidents ou des accidents de mer, des captures et du prix des espèces rapportées à terre.

C'est encore autre chose de pratiquer la pêche lointaine, à la morue sur les bancs de Terre-Neuve, au thon ou à la langouste sur les côtes africaines.

C'est encore autre chose de transporter des marchandises ou des hommes, naviguer au long-cours.

Ce sont là des situations qui mettent encore plus à part des hommes qui ne partagent pas la vie des paroissiens de leur port d'attache.

Quitter la terre durant un laps de temps plus ou moins long, principal effet de leur vie professionnelle, les amène les uns et les autres à ne pas vivre tous les événements familiaux, sociaux, politiques, religieux, comme les autres hommes qui ne quittent pas leur communauté de vie pour s'aventurer en mer. Ils sont comme le soulignait Alain Cabantous de "drôles de paroissiens", des "*citoyens du large*".

Les marins sont des Inscrits maritimes.

En France, les marins sont aussi des Inscrits maritimes, des Français qui font de la navigation maritime leur profession, leur principal moyen d'existence.

L'Inscription maritime qui succède en 1795 au système des Classes institué par Colbert, les met sous la tutelle de la Marine qui conserve ainsi une réserve d'hommes pour les besoins de ses navires de guerre et de la flotte commerciale en temps de conflit.

Pour être en droit d'exercer la navigation, un certain nombre de conditions sont requises et l'intervention de l'administration maritime est continue de l'entrée à la sortie de la profession, de l'inscription à la mort pourrait-on même dire.

Elle divise la France littorale en quartiers maritimes. Elle exige que celui qui veut devenir un inscrit maritime constitue un dossier d'immatriculation. Le marin reçoit alors un fascicule qui constitue pour l'administration un livret d'une valeur essentielle puisqu'il contient tous les renseignements relatifs à sa vie personnelle, familiale, professionnelle. C'est aussi, symboliquement, le document qui isole le marin des autres citoyens.

Cette juridiction spécifique joue ainsi un rôle décisif dans la création d'une mentalité collective des gens de mer en réunissant marins de la pêche, du commerce et de l'État en une seule famille. Elle contribue à différencier les Inscrits maritimes des autres populations, des autres paroissiens.

Les marins sont aussi des paroissiens originaux.

Depuis les études de Paul Sébillot jusqu'aux romans de Pierre Loti, écrivains et observateurs des mœurs maritimes mettent en scène les marins dans un univers présenté souvent sous une forme idyllique, tragique, mythique.

Tout un imaginaire maritime romantique est parfois rapporté à des marins qui se l'approprient et constituent ainsi, aussi, leur identité. Ces crypto ethnologues maritimes de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle concluent alors parfois à des différences de "races" entre les populations maritimes et les autres.

Les érudits à la recherche de pittoresque ne font parfois qu'accentuer les conclusions d'édiles, civils ou religieux locaux, qui insistent souvent sur la spécificité des comportements religieux et

politiques des marins pour réclamer une prise en compte de leurs intérêts ou pour fustiger leurs mauvais votes.

Le conseil municipal de Pouldergat (Finistère) pense ainsi que l'augmentation de la population maritime "*rend nécessaire la création d'une nouvelle paroisse que justifierait à un autre point de vue la différence de caractère, des mœurs et des habitudes existant entre les populations rurales de Pouldergat et celle (maritime) de Pouldavid*".

Un rapport conservé à l'évêché de Quimper sur "*La propagande antireligieuse et communiste sur les côtes finistériennes*" nous informe que de toutes les localités citées, celle qui paraît la plus pervertie est Lesconil : "*Et encore la partie paysanne est-elle restée bonne, mais la partie maritime, qui est la plus nombreuse, se trouve à peu près toute entière sous l'influence et l'emprise des propagandistes communistes et antireligieux. Le mal y paraît profond*".

Paysans et marins, étrangers les uns aux autres au sein d'une même paroisse, se regardent alors quelquefois en chiens de faïence.

Des marins, souvent récemment émigrés des campagnes environnantes, revendiquent haut et fort leurs quartiers de noblesse maritime en refusant désormais tout lien avec les terriens.

Ici et là, on devient marins et on rejette les paysans et ses propres origines rurales.

Ici et là, le sentiment religieux trouva ainsi à s'exprimer dans la confession protestante et en opposition semble-t-il à la confession catholique de la communauté rurale dont les marins étaient fraîchement issus et se considéraient comme les enfants abandonnés.

Les marins forment des groupes de marginaux.

Nombreux et de plus en plus absents en raison du développement des techniques et de l'essor du commerce international, les marins, au départ quelques individus isolés sur un territoire, deviennent des groupes de marginaux.

Des communautés aux paroisses .

Un habitat, partiellement groupé, les enferme parfois dans des "ghettos" : le Rosmeur à Douarnenez (Finistère), le Môle à Sète (Hérault), la Chaume et le Passage aux Sables-d'Olonne (Vendée), les "quartiers du port" dans plusieurs villes littorales.

La formidable expansion démographique de simples bourgs côtiers qui enflent démesurément grâce à la pêche à la sardine, grâce à l'invention de Nicolas Appert et à l'implantation du débouché par excellence : les conserveries, grâce au développement des transports maritimes, conduit à l'émergence d'importants groupes de gens de mer.

Leur marginalisation aux frontières des paroisses est illustrée par les demandes de créations canoniques de communautés nouvelles.

Les dossiers établis pour revendiquer une émancipation religieuse de ces populations maritimes, pour la création de paroisses nouvelles, mettent d'abord la plupart du temps en avant la distance géographique entre le bourg, l'église et la zone d'habitat des marins.

Le 21 Floréal An XII, le maire de Douarnenez regrette que les marins-pêcheurs doivent se rendre à l'église paroissiale de Ploaré assister à la messe car, en pleine période de pêche à la sardine, avec un surcroît de population de 1000 à 2000 individus, "*les 3/4 des habitants en seront privés, attendu la distance et les dispositions nécessitées par la pêche qui ne leur permettent pas de s'absenter tous au même moment surtout pour un temps considérable*".

Toujours en Basse Bretagne, "*le bourg de Pouldavid et les villages environnants sont 4 à 5 km de distance du bourg paroissial, très éloignés par conséquent des secours spirituels et de l'office divin*".

À Penmarc'h (Finistère), "*les villages de Kérity et de Saint-Pierre situés respectivement à 2 et 3 km du bourg sont deux agglomérations maritimes d'une population de plus de 2.000 habitants qui échappent au ministère et à l'action du clergé*".

Près de Concarneau (Finistère), "*il s'est formé à l'Est de la Ville Close, au lieu-dit Le Passage-Lanriec, une agglomération considérable principalement composée d'usines et de maisons de pêcheurs [...] Ce quartier est distant de l'église paroissiale de Lanriec de 3 km*".

Près de Nantes, à Trescalan (Loire-Atlantique), l'action du curé "*sur la partie maritime de la paroisse se heurte à une difficulté grave*" : "*L'église et la cure sont situées à l'intérieur des terres, à 2 km du port de la Turballe. Cette dernière agglomération n'a ni église, ni chapelle de secours, ni salle*

de réunions. Les pêcheurs et marins de La Turballe sont donc obligés de faire tous les dimanches 4 km pour avoir la messe. Or c'est le samedi soir qu'ils rentrent généralement de mer et le dimanche matin ils ont à nettoyer leurs bateaux."

Un double mouvement entre des populations réclamant leur indépendance religieuse à la paroisse-mère et le souhait du clergé de répondre à des besoins spécifiques conduit à de nouvelles divisions ecclésiastiques le long des côtes.

Sont prises en compte ces communautés nouvelles. Là où s'étendent de nouvelles zones d'habitat, des paroisses sont créées et de nouveaux lieux de culte construits.



2 – Monument aux morts en mer, Tréboul
Finistère

Ce remembrement diocésain qui modifie des frontières souvent multiséculaires marque dans la géographie diocésaine l'existence de communautés particulières qui ont nécessité un bouleversement des traditionnelles frontières des paroisses, cellules de base de la chrétienté depuis son origine.

3 - Mur des Disparus à
Ploubazlanec



7408. - Environs de Paimpol. - PLOUBAZLANEC. - Le Mur des Disparus en Mer

Nous voyons là des différences parfois très « mécaniques » entre les marins, les groupes de marins et les autres. Des kilomètres qu'il faut parfois faire pour aller jusqu'au bourg de la paroisse rurale, pour aller à la messe ou faire ses Pâques une fois l'an. Il ne faudrait pas oublier, mais ce n'est pas le sujet de cette conférence, tout ce qui fait la spécificité du métier de marin et notamment le danger et la mort, constamment présents.

Pour toutes ces raisons entre autres, entre 1853 et 1869, cinq nouvelles paroisses vont être érigées le long de la côte du diocèse d'Arras.

C'est dans le diocèse de Quimper que les créations de paroisses prenant en compte les spécificités maritimes semblent en France les plus nombreuses, une quinzaine entre le milieu du XIX^e et le milieu du XX^e siècle.

Dans le diocèse de Saint-Brieuc, Port-Blanc est érigé en paroisse le 8 décembre 1932, Loguivy est détaché de Ploubazlanec le 16 octobre 1945, Le Légué s'émancipe de Plérin le 8 septembre 1949

Depuis un réseau d'œuvres jusqu'à la Fédération.

Des paroisses sont donc créées pour les marins, nous venons de le voir. Au sein de ce qu'on appelle désormais l'apostolat maritime, des œuvres charitables, des œuvres éparées, existent aussi sur tout le littoral, essayant de porter assistance à tous les marins.

Elles tentent surtout de venir en aide aux marins de commerce et aux marins militaires, éloignés durant des mois, très souvent plus d'une année, de leur port d'attache. La Société Catholique des Marins à Saint-Pierre et Miquelon vient en aide aux marins de la grande pêche.

L'œuvre des Orphelins de la Mer, est fondée en 1897 par l'amiral Serre et l'amiral Gicquel des Touches, ancien ministre de la Marine, pour venir en aide aux familles de marins.

Une œuvre plus spirituelle, celle de l'archiconfrérie de Notre Dame de la Mer de Boulogne, érigée "*pour l'ensemble des marins*", fait prier pour eux et leur assure la protection de la Vierge, *Étoile de la Mer*"

Les marins-pêcheurs peuvent se rendre au foyer de Cherbourg ou dans un des "Abris du Marin" de Jacques de Thézac.

Des œuvres assurent des services aux marins, soucieuses aussi de préserver le troupeau chrétien des mauvaises influences. C'est le cas de l'œuvre du Livre du Marin (je cite) "*dont le but, excellemment moralisateur, est de prêter à tout marin un livre bon, moral, instructif, intéressant, religieux, capable de lui faire du bien et de lui procurer, au cours de longs et pénibles voyages, une distraction saine, un dérivatif à son ennui*".

Des foyers d'accueil reçoivent les marins de commerce qui se retrouvent en escale dans les ports français. Au Havre, le foyer est ouvert et tenu par l'abbé Arson depuis 1925. Celui de Bordeaux se met en place à la fin des années vingt ; en 1926, Louis Mounier, vicaire à la paroisse Saint-Ferdinand de Bordeaux, est désigné par l'archevêque comme aumônier de marins.

Dans les années trente, les militaires trouvent un accueil dans leurs foyers répartis de Cherbourg à Toulon, comme au Foyer du Soldat et du Marin de Saint-Malo, au patronage Jeanne d'Arc à Rochefort, au foyer Jeanne d'Arc de Toulon.

Les œuvres pour marins existent, indépendamment les unes des autres. Il n'y a aucune coordination entre elles sinon celle qui découle des liens familiaux ou amicaux qui unissent leurs concepteurs.

Il faut attendre le premier quart du XX^e siècle pour voir émerger les débuts de ce qui ressemble à une pastorale d'ensemble.

Les premiers efforts pour une coordination des efforts pastoraux sont réalisés par un prêtre normand du diocèse de Bayeux, Alfred Bernard, de 1907 à 1951, curé de Port-En-Bessin (Calvados). Il incarne les débuts de l'idée d'un apostolat maritime national et devient le promoteur de la Fédération des Œuvres Catholiques Françaises pour Marins.

En 1925 une étape importante est franchie. Comme il n'existe aucune coordination entre les différents efforts apostoliques, il fonde avec Eutrope Chardavoine la Fédération des Œuvres Catholiques Françaises pour Marins, constituée définitivement le 5 novembre 1925.

Dix œuvres, dont la plus importante est celle des Orphelins de la Mer, adhèrent à "*cette fédération constituée sur le modèle des Unions ouvrières*".

Elle organise des réunions de congrès d'apostolat maritime : le premier congrès d'apostolat maritime a lieu à Port-en-Bessin le 8 août 1927, le second à Boulogne-sur-Mer du 22 au 23 septembre 1929, le troisième à Saint-Brieuc du 20 au 22 septembre 1931.

En 1926 "*elle a déjà uni et soudé 19 œuvres pour marins, dont la plupart s'ignoraient*" ; elles sont 24 en 1930, 46 à la veille de la seconde guerre mondiale.

Ce mouvement fédératif a aussi pour modèle l'*Apostleship of the Sea*, une réalisation britannique qui, depuis 1920, tente de promouvoir une organisation internationale destinée à l'apostolat des marins catholiques répandus dans le monde entier.

Vers un pays de mission ?

A Port en Bessin, Alfred Bernard est en effet en relation avec Arthur Gannon et Peter Anson, fondateurs outre-Manche de l'*Apostleship of the Sea* et diffuse en France leur idée d'une œuvre catholique internationale pour les marins.

Pour eux, tous les marins du monde et particulièrement ceux des deux plus grands empires européens, forment une même entité, un pays maritime où, si on excepte les quelques initiatives françaises, les protestants sont presque uniquement les seuls à l'œuvre dans l'assistance et la propagation de la foi aux marins.

Pour l'évangélisation, Arthur Gannon et Peter Anson envisagent alors la création de cette institution catholique, l'*Apostleship of the Sea*, dont la première réunion a lieu à Glasgow le 4 octobre 1920.

Aujourd'hui encore, c'est cette institution qui est agréée par le pape François pour l'évangélisation des marins. Il est possible alors de voir dans l'initiative des deux Anglo-saxons, une réponse catholique romaine aux initiatives britanniques, anglicanes, protestantes, qu'ils admirent mais qui semblent les inquiéter également.

Bien qu'elle ne soit pas à l'origine destinée uniquement à favoriser et à gérer des foyers d'accueil pour les marins, l'*Apostleship of the Sea* s'engage dans cette voie apostolique, la même que les protestants.

Influencée par ces derniers, elle ouvre des foyers *Stella Maris*, l'étoile de la mer, le vocable marial, l'expression latine qui désigne la Vierge Marie, elle ouvre des foyers destinés à accueillir les marins de commerce.

Le vocable marial rappelle que ces foyers sont catholiques et destinés, aussi, à entamer un monopole bien regretté à Rome. La première réunion de l'*Apostleship of the Sea* a lieu en 1920, l'année qui suit la parution de l'encyclique *Maximum illud*, la grande charte des missions contemporaines. Le pape de l'époque, Benoît XV, réinsère fortement la mission au centre de l'activité ecclésiale et recommande la formation solide de prêtres autochtones en vue de l'implantation des églises locales, but ultime de la mission.

Le pays des gens de mer devient donc un pays de mission dont l'évangélisation serait encouragée directement par la congrégation pour la Propagation de la Foi.

Ce lien avec le Saint-Siège est signifié explicitement par les propos d'un Peter Anson qui déclare à propos de l'*Apostleship of the Sea* qu'"on pourrait peut-être la comparer à l'Œuvre de la Propagation de la Foi" et la bénédiction qu'elle reçoit de Pie XI le 17 avril 1922 ; le pape approuve l'œuvre sous le titre latin d'*Apostolatus Maris*.

Et pour évangéliser ce pays de mission, il faut des missionnaires.

En France, une société de prêtres, les Missionnaires de la Mer, a ses statuts rédigés en février 1926.

La seconde moitié des années vingt voit aussi la naissance en Belgique et en France de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et de sa branche féminine, organisations catholiques qui souhaitent la formation de missionnaires indigènes, de jeunes ouvriers et de jeunes ouvrières, pour l'évangélisation du "pays des ouvriers".

L'Eglise de France aura elle-aussi dès 1930 son mouvement de jeunesse maritime, un mouvement dit d'"Action catholique", la J.M.C., Jeunesse Maritime Chrétienne. Son but, former de jeunes militants, chrétiens et marins, afin d'évangéliser le monde maritime.

Le couronnement de ces efforts qui visent depuis presque un siècle à envisager un « pays des gens de mer » en France a lieu après la réunion des cardinaux et des archevêques de France entre le 15 et le 17 mars 1938. Le rapport qui est présenté par le cardinal Achille Liénart ambitionne l'unité d'action entre tous les évêques des diocèses côtiers de France, d'Algérie et de Tunisie.



4 : Groupe de la Jeunesse Maritime Chrétienne (JMC) de l'île de Sein en pèlerinage à Lourdes

C'est le premier document officiel émanant de la hiérarchie catholique française circonscrivant le champ de l'apostolat maritime en France.

Le milieu de la pêche et le milieu du commerce sont les deux "régions" d'un pays des gens de mer, d'un monde maritime.

Pour tenter de transformer ce monde maritime, il faut encore et toujours des missionnaires. Au congrès de l'apostolat maritime en 1929 à Boulogne-sur-Mer, un intervenant déclare : "*Nous voulons construire un ensemble. Nous sommes dans la situation d'un architecte voulant élever un superbe édifice ou d'un ingénieur naval désirant construire un joli navire. Il faut des matériaux, certes ; mais que faire sans ouvriers ?*" Pour que fonctionne notamment la stratégie de l'Action catholique, il leur faut des aumôniers et des militants de cette Action catholique : des missionnaires maritimes.

II - DES MISSIONNAIRES DE LA MER.

Durant la plus grande partie du XIX^e siècle, en France, c'est d'abord l'absence de missionnaires spécialisés, d'une pastorale spécifique aux marins, qui est le plus remarquable.

L'obéissance à la loi de l'Église demeure la seule alternative que proposent la plupart des curés, des recteurs, des vicaires, à leurs ouailles maritimes.

Missionnaires pour un pays.

Recteurs et marins.

Pour beaucoup de prêtres, il n'y a pas à donner une pastorale particulière à des marins. Ces marins ont le devoir, comme tous les autres paroissiens, d'obéir aux dogmes de l'Église catholique.

Homme du culte, des sacrements, le prêtre tente souvent de ramener les égarés au bercail catholique en ne prenant pas toujours en compte les servitudes d'un métier qui envahit toute la vie de l'homme. Parmi les préceptes ancestraux dont le respect apparaît comme la principale priorité du clergé, il y a l'observance du repos dominical. Ne pas travailler le dimanche, c'est le grand combat de l'Église catholique en cette fin du XIX^e siècle. Il permet pratiquement la participation à la messe. Le dimanche a aussi une importance particulière dans la théologie et la liturgie catholique ; il est le "*jour du Seigneur*".

Le problème du repos le dimanche, la tension entre calendrier des marées et calendrier liturgique, symbolise bien le conflit entre gens de mer et Église catholique.

Devant la difficulté des gens de mer à accomplir leur devoir dominical existe la pluralité des attitudes qui dépendent essentiellement des hommes qui composent le clergé paroissial. "*Tu sanctifieras le Jour du Seigneur, de gré ou de force !*" Tel pourrait être le leitmotiv de beaucoup de prêtres inquiets du manque d'assiduité des marins aux offices religieux.

Au début du XIX^e siècle à Audierne (Finistère), sont démocratiquement sanctionnés, hommes d'équipages, patrons, et armateurs, qui subissent les remontrances de leur recteur qui écrit ceci à son évêque : "*Depuis plusieurs années, enhardis sans doute par le règne de la licence, les pêcheurs se sont mis ici sur le pied d'aller le samedi soir à la pêche : on en revient le lendemain au point du jour. Il faut saler le poisson pris. Plusieurs manquent de messe. Mes prédécesseurs ont passé les violations manifestes du III^e Commandement ! Je ne suis pas de cet avis. Ai-je tort d'éloigner les personnes fautives, même celles à qui les bateaux appartiennent puisque c'est pour leurs intérêts qu'on travaille ?*"

En 1881 le recteur de Tréboul n'hésite pas à haranguer ses paroissiens, en base avancée dans le Cap-Sizun, lorsque ceux-ci s'appêtent, le samedi, à embarquer pour la pêche ; le préfet du Finistère s'en insurge auprès de l'évêque de Quimper :

"Que Monsieur le Curé de Tréboul travestisse l'histoire et se serve des ruines de Penmarc'h pour effrayer les pauvres gens, c'est affaire entre sa conscience et son érudition ; mais qu'il se permette en public de proférer des paroles injurieuses contre les gens qui ne commettent aucun délit, qu'il leur adresse des menaces, qu'il prenne ou fasse semblant de prendre les numéros des bateaux pour pouvoir donner suite à sa colère, il y a là un véritable abus qu'il vous appartient de réprimer dans l'intérêt même de la religion."

Lorsque les sermons en chaire et les harangues sur les quais ne suffisent pas à juguler la profanation du dimanche, des associations avec statuts et règlements voient le jour, comme celle de Saint-Joseph, en 1881. Le clergé y demande l'engagement des marins-pêcheurs pour qu'ils cessent d'aller en mer le dimanche. Il demande aussi l'adhésion des mareyeurs qui ne doivent pas acheter le poisson le lundi matin. Poisson vendu le lundi matin aurait été pêché la veille, le dimanche.

Pour avoir été sans doute trop exigeants, certains recteurs provoquent ou accélèrent la rupture de leurs paroissiens avec l'Église. À Penmarc'h, l'abbé Le Coz, après comme il l'écrit « *avoir épuisé tous les moyens de douceur et de persuasion pour ramener les pêcheurs dans la bonne voie* », décide en 1893 de refuser la communion pascale, la communion le jour de Pâques et frappe donc d'excommunication les marins rebelles, tout comme il décide de ne plus bénir les bateaux.

La réponse de quelques marins est l'écho radical de son intransigeance : "*Nous avons besoin de gagner le dimanche, comme les autres jours. Nous viendrons à la messe aux belles fêtes (7 fois par an). Si vous ne nous prenez pas comme cela, nous resterons comme nous sommes.*"

Ces quelques exemples illustrent les préoccupations du prêtre qui veut amener les marins à la messe et aux sacrements par l'obéissance aux lois de l'Église. Elles rencontrent des préoccupations économiques et professionnelles d'un marin dont le métier envahit toute la vie et qui trouvera finalement son salut hors de l'Église.

Parfois cependant, une conciliation tente de prendre le pas sur la sanction systématique. Des pasteurs essaient de s'adapter à leurs ouailles. Il n'y a pas uniquement des prêtres, des curés, des

recteurs qui condamnent et excommunient à tour de bras, ils y a aussi ceux qui essaient de comprendre et de s'adapter.

Des pasteurs maritimes ?

Quelques témoignages de clercs bretons dans la première moitié du XX^e siècle révèlent la hantise de ceux qui ne savent plus comment rejoindre le peuple de la mer qui leur a été confié par leur évêque.

Le desservant de Lesconil se désole : *“Depuis 17 ans que je suis à Plobannalec, j’ai souvent gémi sur l’impossibilité où je suis d’atteindre efficacement cette importante agglomération de Lesconil qui est éloignée de mon presbytère de 4 km”*.

À Saint-Guérolé, je cite, *“la distance du bourg de Penmarc’h à la cale de Saint-Guérolé est de 3 km 500. Elle ne permet pas au clergé de Penmarc’h d’être au milieu de cette population aussi souvent qu’il lui serait nécessaire pour lui faire du bien et contrebalancer les influences néfastes. Toutefois cette distance n’empêche pas le prêtre d’y aller tous les jours faire le catéchisme, mais il y a autre chose à faire que du catéchisme.”*

À Léchiagat, le curé désire pouvoir tous les dimanches célébrer une messe basse dans la chapelle Saint Jacques du port de Léchiagat : *“La population de cette agglomération est de 1500 à 1600 habitants presque tous marins [...] J’ai la ferme conviction qu’une messe matinale tous les dimanches ramènerait de nombreux marins dans la bonne voie. Quant à les faire venir au bourg, il ne faut guère se faire d’illusions”*

Des prêtres, sincèrement inquiets et qui ont compris qu’il faut aller vers les marins plutôt que de leur demander de venir vers l’Église, vont se lancer dans la longue procédure qui doit mener à la création d’une paroisse.

Ils remarquent que les structures ecclésiales n’ont pas suivi les rapides changements économiques et la création de paroisses maritimes est souhaitée. Édiles civils et religieux mènent souvent le dossier ensemble comme dans le clérical Léon, le Nord du Finistère, où au début du XIX^e siècle un maire réclame d’urgence un desservant :

“Il est peu de communes qui aient un si grand besoin que Lampaul-Plouarzel ; sa population se compose en grande partie de marins-pêcheurs qui ne peuvent s’écarter pour chercher au loin les offices parce qu’ils sont obligés de profiter des marées pour se mettre en mer ou parce qu’ils arrivent trop tard pour aller au loin ; cette classe nombreuse ne participe donc pas aux bienfaits de la religion. Plus exposée aux dangers du monde, elle a cependant plus besoin d’y recourir que les habitants de l’intérieur moins exposés aux séductions.”



5 : Cérémonie au cimetière de Tréboul (Finistère) après le naufrage de plusieurs navires, le 21 mai 1927.

Ces fondations nouvelles, la réorganisation de la géographie religieuse des côtes maritimes de la France, qui constitue *“l’un des moyens les plus importants de cette adaptation pastorale”*, témoignent du souci d’adaptation de certains clercs à leurs fidèles.

Des hommes d’œuvres maritimes.

Vers la fin du XIX^e siècle, le clergé tente aussi quelquefois de développer une action sociale chrétienne qui doit notamment son existence à de nouvelles orientations de l’Église lancées depuis le sommet de la hiérarchie catholique.

La création d’œuvres sociales à l’initiative du clergé procède d’un vaste mouvement amorcé dès 1871, au lendemain de la Commune de Paris qui révèle à beaucoup la question sociale.

Vingt ans plus tard, *Rerum Novarum* donne un coup d’accélérateur à cette création d’œuvres sociales ; dans son encyclique, le pape Léon XIII dénonce la destruction des corporations ; il dénonce la disparition du sentiment religieux dans la loi ; il dénonce l’usure dévorante ; il dénonce la concentration des richesses ; il préconise la constitution de sociétés de secours mutuels, de caisses d’assurance, de syndicats chrétiens mixtes ou séparés.

Des abbés démocrates décident alors d’*“aller au peuple”*. Parmi ceux-ci, l’abbé Théodore Garnier décide d’*“aller aux marins”*. Apôtre infatigable des œuvres sociales, l’abbé Garnier tente d’en

implanter dans toutes les régions de France, de les adapter à chaque fois aux populations auxquelles elles sont destinées.

Au congrès de Saint-Brieuc en 1893, il rappelle *“la situation déplorable des marins et la nécessité pressante de leur venir en aide”*. Après son allocution dans laquelle il évoque la confrérie qu’il a établie au Portel, il est décidé la création d’une œuvre de marins sous le patronage de Notre Dame de la Mer.

La confrérie mariale, avec médailles, statues, bannière, chaloupe processionnelle, est accompagnée d’un syndicat, d’une société de secours mutuels, d’une caisse d’assurance.

C’est une œuvre spirituelle bien adaptée à la mentalité des marins. C’est une œuvre secourable qui indemnise après une perte de filets ou à la suite d’avaries sur la chaloupe. C’est une œuvre sociale avec le regroupement dans un syndicat.

La confrérie de Notre Dame de la Mer est sans doute la meilleure illustration, aux pays des gens de mer, d’une réalisation de laïcs et de prêtres de la *“Génération Léon XIII”*.

Parallèlement, des hommes d’œuvres fidèles à la traditionnelle vocation caritative de l’Église, souhaitent apporter leur secours aux marins.

Toutefois, il n’y a pas de spécialistes diocésains chargés en temps normal des marins et qui, à cause de l’originalité des conditions de vie des populations maritimes, seraient préparés à l’apostolat de ce milieu particulier.

Des spécialistes maritimes.

Les principaux acteurs de l’apostolat maritime souhaitent alors la naissance de missionnaires, spécialisés pour la pastorale auprès des gens de mer, quelles que soient leur vocation sur le terrain.

Des hiérarques de la Marine nationale, officiers de haut rang souvent, comme l’amiral de Penfeuntenyo, administrateur-délégué de la Société des Œuvres de Mer, souhaitent voir des prêtres s’engager dans une action caritative auprès des marins. En 1922, il souhaite la fondation de foyers ouverts aux marins de commerce en escale :

“À qui donner la direction de ces maisons ??? Mon sentiment personnel est qu’il doit revenir à un prêtre. Encore faut-il le trouver. Et vous exprimez le regret “qu’on ne compte pas un seul ecclésiastique catholique se consacrant uniquement à l’apostolat des marins. Ah, j’en aurais long à dire là dessus. Cette question de recrutement des aumôniers est la question capitale, la véritable, la seule difficulté. Il me semble qu’il faudrait que chaque évêque de la côte nous prête son concours et fournisse dans son clergé les aumôniers nécessaires.”

En 1926 sont élaborés des statuts d’un corps de Missionnaires de la Mer :

“Quel bien feront à ces gens de mer des œuvres appropriées dirigées par des hommes compétents ! Or, quels hommes peuvent plus aisément et plus puissamment se donner à une tâche aussi délicate que des prêtres spécialisés adaptés aux milieux maritimes ?”

“Reconnaissons que ce sont là des embryons du mouvement grandiose que Dieu prépare : l’Œuvre internationale de l’Apostolat de la Mer, dont le réseau bienfaisant couvrira le monde entier et contribuera puissamment à la sanctification d’une multitude d’âmes, actuellement délaissées et le jouet de Satan.”

Les temps semblent mûrs pour que l’ancien officier de Marine et désormais dominicain, Louis-Joseph Leuret, puisse proposer la formation d’une *“Jeunesse Maritime Catholique sur le modèle de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne”*.

Prêtres et laïcs pour un milieu.

Des prêtres maritimes d’abord...

Louis-Joseph Leuret et son co-religionnaire Michel-Matthieu Begouen-Demeaux souhaitent la naissance d’une élite de marins pour construire un monde maritime nouveau.

Cependant, ils s’aperçoivent là encore qu’il y a un préalable inévitable : la formation de prêtres maritimes, d’aumôniers d’Action catholique maritime.

Pour lui le prêtre est un *“terrien”*, élément stable capable d’assurer la continuité d’une action entreprise avec des marins qui n’ont pas les pieds sur terre. Pour lui le prêtre est un adulte, nécessaire dans la conduite d’un mouvement de jeunes comme la Jeunesse Maritime Chrétienne. Pour lui le prêtre est l’aumônier d’un mouvement d’Action catholique et doit pouvoir aider les jeunes marins à découvrir, à travers les événements, le *“plan de Dieu”* sur leurs personnes et sur leur milieu.

D’autre part, pour des raisons financières, le recrutement de prêtres et de religieux pour le travail sur le terrain est vital pour une organisation comme la J.M.C.

Disposant de peu de ressources qui ne lui permettent pas facilement de rémunérer les responsables nationaux et de financer les activités du mouvement, la JMC ne peut prendre à sa charge des relais locaux, marins en retraite ou salariés arrêtant leur travail pour se mettre à son service.

Convaincu de la nécessité de prêtres maritimes, Lebret adresse donc des demandes à tous les diocèses côtiers. Il demande aux évêques d'apporter un soin particulier à la nomination des prêtres de paroisses côtières, *“l'expérience montrant en effet que seuls des prêtres à tempérament adapté peuvent réussir près des marins”*.

Ces prêtres sont alors accueillis à l'École Normale Sociale maritime annexée dès 1934 au Secrétariat Social Maritime de Saint-Malo. Elle devient un des lieux de réflexion technique et doctrinal du dominicain et de ses disciples.

Une “Génération Lebret” : des aumôniers d'Action catholique

Une session d'étude dans l'histoire, courte, de l'École Normale Sociale Maritime, est particulièrement importante. Elle se tient à Saint-Malo d'octobre 1938 à juin 1939. Elle réunit durant cette période des prêtres venus de dix diocèses côtiers.

Ce mouvement de Saint-Malo bouleverse les structures du milieu de la pêche et semble commencer la “reconquête chrétienne” du milieu maritime. Le père Lebret et ses collaborateurs, les différentes structures qu'ils ont mis en place, de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Marins à l'École Normale Sociale Maritime, l'extraordinaire effort de réflexion, les congrès, les enquêtes, les articles et les nombreux ouvrages publiés, ont contribué à préparer les changements importants que commence à connaître la profession.

Le décret-loi du gouvernement du 24 mai 1938 sur les pêches maritimes est ainsi considéré à l'époque comme *“la plus grande réforme depuis Colbert”*.

La formation d'aumôniers diocésains d'Action catholique maritime bat alors son plein à Saint-Malo. Administrateurs maritimes, sociologues, religieux, marins, professeurs de théologie, viennent enrichir les sessionnaires par leurs cours sur “le syndicalisme maritime”, *“Rerum Novarum”*, “la crise des pêches”, “le Corps mystique, prototype de l'ordre social chrétien”, “le régime des pensions”, “l'Action Catholique dans la marine de commerce”...

Ils insistent sur les questions économiques, les futurs aumôniers maritimes pouvant bénéficier d'une documentation abondante provenant du Secrétariat Social Maritime. De la valeur nutritive du poisson au salaire à la part, cours, schémas, témoignages de spécialistes et d'acteurs de la filière pêche et commerce, présentent de la manière la plus exhaustive possible, les toutes dernières connaissances économiques, sociales, juridiques, historiques, acquises sur le milieu maritime. L'éventail est extrêmement large et d'éminents spécialistes évoquent en 1938 l'impact de l'internationalisation de l'économie, le “passage d'une économie fermée et stabilisée à l'économie ouverte et déséquilibrée”, faisant du prêtre sessionnaire un véritable spécialiste des questions maritimes.

Les cours comprennent aussi une étude du marxisme. Ayant lu Karl Marx, Louis-Joseph Lebret récuse notamment dans ses interventions la notion de lutte des classes, incompatible avec la doctrine du bien commun qu'il développe depuis plusieurs années et à partir de laquelle il souhaite pouvoir organiser l'ensemble des professions maritimes. À l'issue du stage de Saint-Malo, les sessionnaires doivent devenir les principaux agents de toute l'Action Catholique Maritime. Leur rôle est de susciter la création d'institutions chrétiennes, syndicats, écoles, services sociaux, coopératives, groupes d'Action catholique.

À l'issue de leur séjour auprès de lui, le père Lebret souhaite que les “aumôniers qui ont suivi les sessions de Saint-Malo puissent être revêtus du titre de missionnaires du travail maritime”. Leur entrée en fonction soulève l'enthousiasme : *“L'année 39-40 sera triomphale”* pressent le secrétaire général de la Jeunesse Maritime Chrétienne, René Tannay, en juin 1939.

Lorsqu'il quitte en 1942 le monde maritime pour se consacrer à Économie et Humanisme, Louis-Joseph Lebret peut reconnaître le succès de quelques-uns de ces “principes pour l'action” qu'il donnait à ses élèves.

Sont en place des institutions non-confessionnelles qui peuvent permettre à l'homme de vivre mieux et qui doivent lui donner la possibilité de réfléchir à la vie spirituelle et d'aboutir aussi à l'évangélisation du milieu sont en place.

Il y a les Écoles d'Apprentissage Maritime qui vont former les jeunes.

Il y a les Comités locaux des Pêches dans lesquels vont entrer ces jeunes formés et qui vont organiser chaque communauté maritime de France. Et ces comités locaux auront leurs comités régionaux, et leur comité national.

Ceux qui croient en l'aspect évangéliste de toute humanisation peuvent être satisfaits. Ceux qui n'assimilent pas le règne de Dieu au perfectionnement de la société peuvent être consolés par l'enthousiasme d'un nombre important de marins militants affichant fièrement leurs convictions religieuses sur tout le littoral.

A la veille de la seconde Guerre mondiale le bilan est globalement positif :

- les milieux maritimes en France sont identifiés
- des prêtres maritimes sont formés
- des laïcs, jeunes et moins jeunes, sont prêts à transformer le monde, maritime. Ce monde maritime ne doit pas devenir une nouvelle chrétienté avec des structures confessionnelles.

La force de la stratégie catholique c'est de vouloir construire des structures laïques, avec des marins laïques, pour un monde maritime laïque, au sein d'une France laïque. L'essence sera chrétienne mais adaptée à une société postchrétienne, à une société profane.

Un des regrets, en 1945, est toujours néanmoins l'absence de prise sur le milieu de la marine de commerce, dans la marine marchande, bien moins touché par toutes les initiatives issues du mouvement de Saint-Malo qui ont surtout touché le milieu de la pêche. Les structures n'y sont pas changées et les groupes de la Jeunesse Maritime Chrétienne de jeunes marins de commerce n'existent presque pas.

L'évangélisation de cette "région" de la marine de commerce est la hantise des responsables de l'Action catholique maritime. Pour continuer l'œuvre entreprise il faut donc faire surgir une relève à la génération des aumôniers d'Action catholique.



6 : Sébastien Le Berre, prêtre embarqué pour connaître la vie à bord.

III - DES PRÊTRES MARINS

Naissance de la Mission de la Mer

C'est la volonté d'élargir ce groupe d'aumôniers d'Action catholique fondé avant la seconde Guerre mondiale qui va conduire à la fondation, en 1945, de la Mission de la Mer.

Par l'action de son supérieur, un jésuite, Jean-Marie Butel, cette Mission de la Mer est créée à la ressemblance d'un institut missionnaire pour la marine marchande française.

Elle n'a pas de statut bien précis jusqu'à la création en 1951 de la Commission épiscopale maritime, mais on peut affirmer qu'elle fonctionne comme une quasi-congrégation religieuse.

Dans un premier temps, cette Mission de la Mer, ou Aumônerie Générale de la Marine Marchande, est chargée à nouveau de recruter, est chargée de former et est chargée d'envoyer des missionnaires, des prêtres, dans le monde maritime, vers le pays des gens de mer.

De 1942, date de la première session à Porquerolles, à 1952, 103 jeunes hommes participent aux sessions de recrutement de la Mission de la Mer, 65 manifestent le désir d'en devenir membres. Finalement, au début des années cinquante, ils sont une trentaine, originaires de 15 diocèses différents, à être considérés comme séminaristes ou jeunes prêtres de la Mission de la Mer.

Cette "génération Lisieux" est fortement influencée par le séminaire de ce tout nouveau diocèse qu'est la Mission de France qui s'y trouve.

La Mission de France doit former des prêtres qui iraient en milieu ouvrier. Elle aboutira à former les fameux prêtres ouvriers qui abandonnent la soutane pour le bleu de travail, ces prêtres qui abandonnent le goupillon pour le marteau piqueur.

Cette «génération Lisieux» doit prendre la relève de la «génération Saint-Malo». C'est ce que certains vont faire en devenant des prêtres maritimes.

Ces prêtres maritimes sont totalement au service des marins, ils sont aumôniers d'Action catholique, ils sont aumôniers de ports, ils sont les pasteurs d'une communauté maritime, ils accueillent les marins en escale, ils visitent les blessés à l'hôpital, ils adaptent, amarinent la liturgie.

Parfois ces prêtres maritimes vont également embarquer à bord d'un navire pour connaître les marins. D'autres prêtres, moins d'une vingtaine, vont également embarquer à bord des navires.

Cependant, cette fois-ci ils vont tenter d'être à la fois prêtre et marin, non pas pour y vivre en prêtres maritimes, mais pour y être en prêtres-marins.

Etre marin et être prêtre

A partir de 1945, une vingtaine de séminaristes et de prêtres va comme on le dit à l'époque dans l'Église catholique, «épouser la condition maritime».

Après avoir analysé des milliers de lettres de correspondance on peut repérer quelques-uns de leurs traits communs.

Ce qui fait la spécificité des prêtres-marins, c'est leur vie en mer, leur travail en mer, loin des yeux des autres terriens et des autres chrétiens.

Par quelques exemples il est possible de discerner comment, en s'immergeant dans l'univers des marins, ils ont dû s'éloigner de l'habitus traditionnel du prêtre de l'Église catholique. C'est cet éloignement progressif des habitudes multiséculaires du clergé français, qui, à mon avis, a conduit à leur condamnation par Rome en 1959, tout comme en 1954 sont interdits les prêtres ouvriers.

Tout d'abord, ils ont effectué les démarches obligatoires auprès de l'Administration maritime pour pouvoir embarquer à bord du navire. Le prêtre-marin est un Inscrit maritime. Il possède un Livret professionnel délivré par l'Administrateur des Affaires maritimes, qui lui donne officiellement le statut de marin.

A partir de ce moment il ne dépend plus d'une caisse ou d'une mutuelle de l'Église mais de l'ENIM, l'Etablissement National des Invalides de la Marine.

Ces prêtres ont passé une partie de leur vie en mer, ressentant tous les effets inhérents à un embarquement qui les sépare de la terre. Ils connaissent *in situ* la vie souvent déstructurée du marin-pêcheur ou la solitude du marin de commerce qui s'embarque pour une dizaine de mois, durée moyenne d'un embarquement dans les années cinquante.

Le prêtre-marin n'est cependant pas un simple passager. Il n'est pas non plus un aumônier de bord, comme il y en a sur les navires de croisière, les bâtiments de la Royale, ou comme il peut y en avoir aussi sur les bancs de Terre Neuve.

Pour quelles raisons ?

Parce que ces prêtres ont aussi travaillé à bord, sur un navire de commerce ou un bateau de pêche, pour gagner leur vie, dans des conditions très particulières. Ils occupent les postes d'embarquements au plus bas de la hiérarchie du bord, par manque de diplômes ou à cause de leur mauvaise vue, mais aussi par vocation ou par souci apostolique : ils sont nettoyeurs sur un pétrolier, chauffeurs chargés d'alimenter la chaudière à charbon d'un vapeur, matelots de pont ou garçons de cuisine.

Ils ont ainsi tenté d'exister dans les mêmes conditions que les marins. Ils souhaitent ne plus vivre une action apostolique par rapport aux effets induits du travail (l'isolement, la solitude), mais bien par rapport au travail lui-même. En effet, si l'identité maritime a un sens et une origine, elle le doit d'abord au travail en mer.

Parce qu'ils tentent de vivre réellement la vie de ceux avec qui ils sont embarqués, leur enfouissement, obligatoirement radical, les amène à quitter leur propre univers en s'éloignant des quais. Ils deviennent dépendants des repères d'un autre monde que celui de l'Église. Ils dépendent ainsi d'une nouvelle hiérarchie.

Comme prêtres, ils dépendent d'une administration ecclésiale, de structures diocésaines et paroissiales avec leur lot de réunions, de retraites, de sessions.

Comme marins, ils sont souvent en mer ou en instance d'appareillage.

Au commerce c'est l'armateur qui décide du départ des navires et de la durée des embarquements.

A la pêche, en économie de chasse, le marin est tributaire du poisson qu'il faut pêcher, qu'il faut chasser, lorsqu'il est là, ou qu'il faut aller chercher ailleurs lorsqu'il ne fréquente plus les mêmes eaux.

Ils se rendent compte de la difficile obéissance à la fois aux lois de l'Église et à celles de la mer. Ils doivent choisir entre le presbyterium et l'équipage, entre le pont du navire et le plancher de la Maison des Œuvres.

Comme marins, ils sont aussi adhérents à un syndicat qui n'est pas considéré comme très catholique à l'époque : la CGT (!). Certains adhèrent par conviction, d'autres par manque de choix puisque la CFTC Marine marchande pour les matelots ne voit le jour qu'en juin 1950.

Ces apprentis marins, qui sont séminaristes ou prêtres, sont alors les chercheurs d'un état pour annoncer le Dieu de Jésus-Christ dans un monde qui devient le leur. Ils cherchent, puis ils y sont

contraints par ce qu'ils appellent l'obéissance au réel, à se libérer le plus possible des comportements cléricaux.

Pour savoir comment être chrétiens, comment être prêtre dans ce monde, ils prennent le temps, un temps long et caché, le "temps de Nazareth" ou le "temps de Jean-Baptiste".

Ce temps de Nazareth, ce temps caché de l'apostolat de Jésus où on ne sait rien de lui par les Écritures, jusqu'à ses 30 ans, c'est le temps choisi par les Petits Frères de Jésus. Les Petits Frères de Jésus, c'est une congrégation qui s'installe à Concarneau en 1949. C'est la congrégation fondée par Charles de Foucauld. A l'origine les frères sont situés parmi les Touaregs, parmi les plus éloignés de la foi chrétienne. Leur apostolat consiste en une simple présence. Une présence. De la prière silencieuse. Et c'est tout. Avec la même perspective, en 1949, une communauté de Petits Frères de Jésus s'installe à Concarneau. Les uns et les autres vont devenir marins pêcheurs, sur des chalutiers industriels ou sur des thoniers senneurs au thon tropical.

Avec le religieux marins, ou avec le prêtre-marin, l'apostolat maritime opère un changement fondamental au début des années cinquante. Jusqu'alors, l'Action catholique ou les différents aumôniers embarqués, avaient tenté un effort d'adaptation de l'Église, de ses idées et de ses rites, aux marins.

La JMC, la Jeunesse Maritime Chrétienne, crée un *Missel du Marin* qui est donné à ceux qui naviguent pour qu'ils puissent être en communion le dimanche avec les autres croyants : là encore le dimanche à terre reste toujours la situation de référence. Lorsqu'il embarque avec les terre-neuvas, l'aumônier des bancs est aussi "l'envoyé de Dieu et de l'Église [pour ceux qui vivent] en dehors des conditions normales de vie chrétienne, familiales, sociales, habituelles aux terriens". Il y a là une adaptation louable, mais néanmoins une simple adaptation de l'Église catholique aux marins.

Certes, comme d'autres aumôniers "classiques", le prêtre-marin décide de rejoindre le marin en mer et non plus à terre. Mais surtout, et toute sa vie est là : c'est un prêtre qui décide de devenir marin et un homme qui est prêtre à partir de ce qu'il devient.

En avril 1952, Jean Volot, prêtre de la Mission de France pense à la "nécessité d'une église de la mer qui soit en mer". Il précise que cela n'exclut nullement le rôle des prêtres qui sont à terre. Mais les problèmes du monde marin doivent être vus de la mer et en permanence actualisés".

C'est la découverte, douloureuse, d'un aumônier d'Action catholique, Albert Lohier, de Cherbourg après plusieurs mois d'embarquement. Je le cite : "Il me faut réfléchir à ce que peut être la foi de ces hommes, à ce que peut être pour eux la pratique religieuse, leur vie de travail leur interdisant une pratique ordinaire".

Le travail, les embarquements, les conduisent à considérer le temps en mer et les événements qui le constituent comme les références habituelles du marin. Les références ne sont plus à terre, dans les structures "normales" de la société et de l'Église, mais dans la réalité vécue par les gens de mer.

De la mer à la terre : c'est la conversion fondamentale opérée par les prêtres-marins. Dans cette perspective certains seraient d'ailleurs à appeler de préférence marins-prêtres.

L'affaire des prêtres au travail, des prêtres-ouvriers en général (« expérience » condamnée par Rome en 1954) et des prêtres-marins en particulier (Rome demande l'arrêt de leur navigation en 1959) a conduit à réfléchir profondément sur le sens de la mission chrétienne.

La Mission de la Mer a vécu ces tensions entre laïcs et prêtres, entre recteurs et aumôniers, entre prêtres maritimes et prêtres-marins, entre officiers et matelots, entre mission et pastorale, entre terres de chrétienté et pays de mission, entre terre et mer.

Dans un monde maritime où sont souvent transgressées les frontières traditionnelles, qu'elles soient géographiques ou intellectuelles, elle est née d'intuitions originales qui ont germé dans l'esprit de ses pères fondateurs.

Le profil du prêtre-marin qui s'ébauche entre 1942 et 1959 constitue véritablement un changement de paradigme religieux au sein de l'Église catholique. C'est sans doute pour cette raison là, parce que le paradigme traditionnel et multiséculaire du prêtre est atteint, que cette expérience, comme celle des premiers prêtres-ouvriers, est condamnée par Rome. Ils ont néanmoins ouvert une voie dont la fécondité demeure, les premiers en descendant au sein des usines, les seconds en montant à bord des navires. Ils marquent l'aboutissement d'une stratégie d'un siècle, de la Révolution industrielle vers 1850, jusqu'à la fin des Trente Glorieuses à la fin des années 70.

Aujourd'hui il n'y a plus de prêtres-marins. Le dernier, Jos Porsmoguer, est mort à Concarneau en 2009. Il n'y a plus de Jeunesse Maritime Chrétienne depuis 2002. La Mission de la Mer n'existe plus vraiment, dans les faits qui l'ont vue naître. Quant à la Marine marchande française, à la Pêche ou au Commerce, elle a cessé depuis longtemps d'être reconnue comme un monde important et à part. C'est également le cas de l'Église catholique.

D'un point de vue social, les histoires de marins et les histoires de curés sont entrées définitivement dans l'Histoire. Demeure l'histoire des individus, marins ou prêtres, qui restera toujours à faire.